

Elément n° 1 : Définition du projet éducatif territorial

Créé par la loi

Le code de l'éducation (article L551-1), modifié par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 (art. 66) crée le projet éducatif territorial (PEdT).

Le PEdT est le cadre de collaboration locale qui rassemble, à l'initiative de la collectivité territoriale (la mairie), des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : représentants de parents d'élèves, de l'Éducation Nationale, de l'éducation populaire, des associations sportives et culturelles et des élus locaux.

Il constitue pour la commune un outil essentiel pour la mise en œuvre du volet éducatif de la réforme des rythmes scolaires. Il contribue à lutter contre les inégalités sociales et culturelles en mettant en place des actions correspondant à des besoins identifiés. Il favorise la création des synergies entre les acteurs tout en respectant le domaine de compétences de chacun.

Objectifs identifiés

Des objectifs nationaux... :

- Offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.
- Mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir une continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire.

... qui se précisent localement :

- Favoriser la découverte de son environnement proche et l'ouverture au monde.
- Favoriser l'autonomie, l'initiative par l'expérimentation, le vivre ensemble.
- Favoriser l'épanouissement de l'enfant et son bien-être

Composition et rôle des instances du PEdT

1. Le **Conseil Éducatif Local (CEL)** est l'organe de pilotage du PEdT. Présidé par le Maire, il est composé de représentants des différents partenaires éducatifs locaux :

- Le Maire, l' élu en charge de l'enfance et l' élu en charge du personnel communal, le responsable du service des écoles et la chef de projet politique de la ville, et toute autre personne dont la présence serait rendue nécessaire ;
- L'Inspecteur de l'Éducation Nationale et les directeurs des écoles maternelle et élémentaire ;
- Des représentants de la Ligue de l'Enseignement (structure organisatrice du temps périscolaire) et la coordinatrice enfance et jeunesse ;
- Les représentants de(s) l'association(s) de parents d'élèves ;
- Les représentants des associations culturelles et sportives ayant (ou pouvant avoir) un personnel sur le temps périscolaire : la JSF foot et l'UFAC.

Le CEL précise et définit les objectifs éducatifs locaux et les priorités pour l'année scolaire, veille à la mobilisation des moyens nécessaires à sa bonne réalisation, programme les actions et en effectue l'évaluation et le bilan.

2. Pour le **groupe pédagogique**, se joignent au CEL, les partenaires volontaires qui sont en contact direct avec les enfants, parmi :

- Les parents élus au conseil d'école (2 ou 3 personnes) ;
- Les enseignants (2 ou 3 personnes) ;
- Les animateurs du temps périscolaire (2 ou 3 personnes) ;
- les personnels municipaux (écoles, bibliothèque, espace musical, Centre socioculturel), (1 ou 2 personnes par service) ;
- les animateurs des associations intervenants auprès des enfants : UFAC, JSF, Ludothèque ... (1 personne par association) ;
- Les élus du conseil municipal (2 ou 3 personnes).

Co-animé par la coordinatrice (centre d'animation) et la chef de projet (mairie), il a pour objectifs d'identifier les besoins, et de proposer des actions. Il se réunit autant que de besoin. Sa composition peut évoluer en fonction de son ordre du jour, par exemple, ne concerner que les acteurs d'une école, ou nécessiter une expertise particulière.

Elément n° 2 : cadre général

Organisation du temps scolaire

Maternelle lu ma je ve
8h40-11h40/14h25-16h40
Mercredi 8h40-11h40

Pause méridienne
11h40-13h20

Activités périscolaires de
13h20 à 14h15

9 demi-journées scolaires
24 h réparties sur la semaine

Mise en œuvre
septembre
2013

Elémentaire : lu ma je ve
8h30-11h30/14h15-16h30
Mercredi 8h30-11h30

Pause méridienne
11h30-13h15

Activités périscolaires de
13h15 à 14h05

MISE EN PLACE PEDT

Articulation des temps scolaires et périscolaires

Organisation périscolaire

Diagnostic de
besoins sur le temps
de pause méridienne
Enjeux de la réforme



Mai-Juin
2013

Projet pédagogique co-construit
à partir Projets des écoles
/Projet éducatif centre
d'animation /Orientations
éducatives municipales



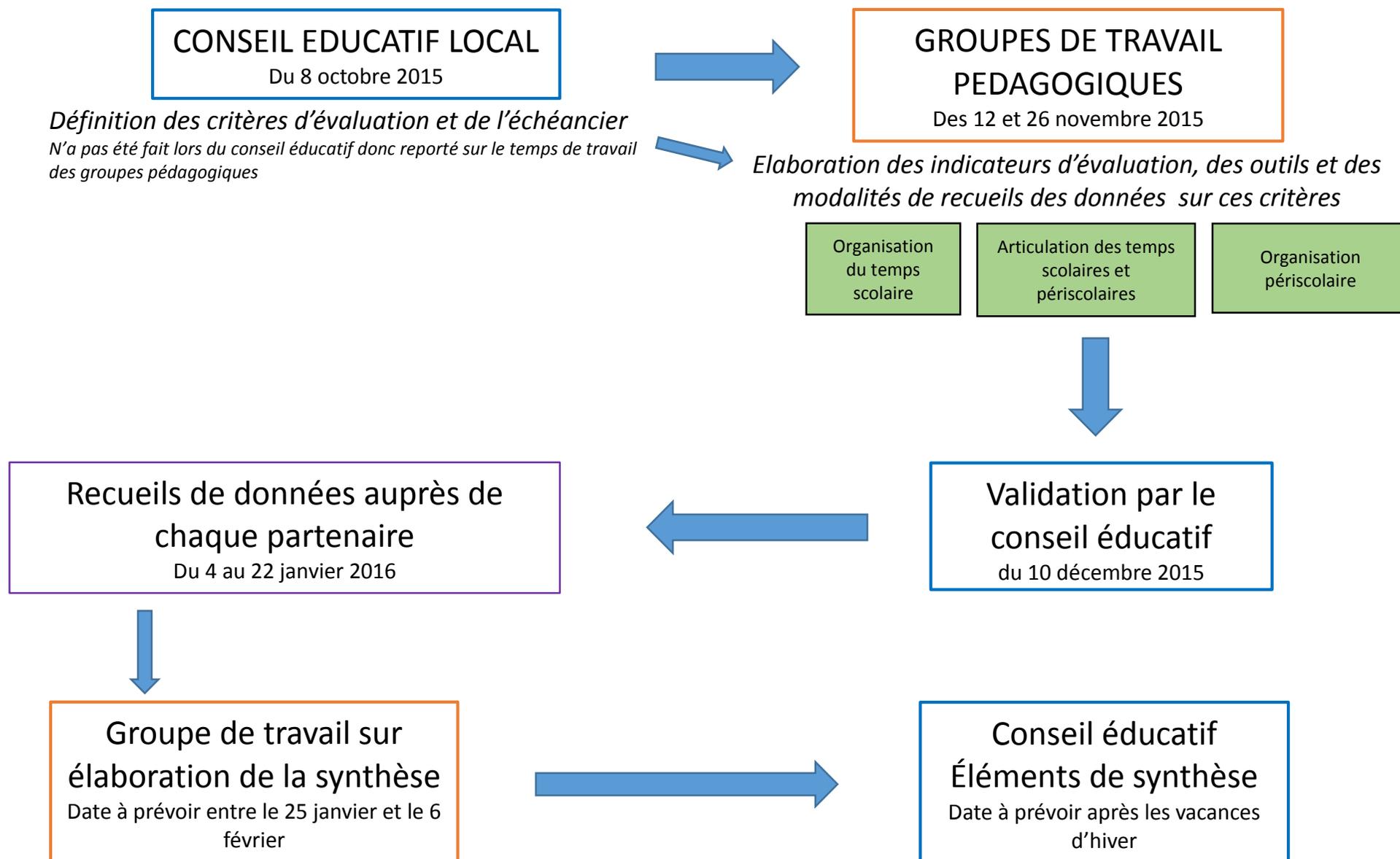
2013-2014
2014-2015
2015-2016

Pause méridienne
aménagée
Espaces
permanents /repas



Temps d'activités
périscolaires
Ateliers-projets/Activités
ponctuelles

Elément n° 3 : méthodologie du travail d'évaluation



Élément n° 4 : critères pour le suivi et l'évaluation des Pedt (source académie de Caen)

Objectifs Projet pédagogique périscolaire

Favoriser la découverte de son environnement proche et l'ouverture au monde

Permettre la connaissance de son territoire et se l'approprier

Permettre à l'enfant de se doter d'outils pour agir en toute sécurité: besoins primaire entre temps de repos, et activités

Favoriser l'autonomie, l'initiative par l'expérimentation, le vivre ensemble

Permettre à l'enfant de vivre des temps de coopération

Amener l'enfant à s'approprier les règles du vivre ensemble en participant à leur élaboration

Favoriser l'épanouissement de l'enfant, son bien-être

Permettre à chaque enfant de s'approprier ce temps à son rythme

Amener l'enfant à vivre le temps périscolaire en toute sécurité physique et affective

Amener l'enfant à pratiquer des activités diversifiées et adaptées à ses appétences, compétences et ses besoins

Objectif:
*Dégager les critères
pour le PEDT de
Fleury*

Organisation du temps scolaire

Pour les enfants:

Santé

Comportement

Disponibilité cognitive de l'après-midi

Attention

Leçons du soir

Présence en classe

Pour les enseignants:

Leur travail

Leurs conditions de formation

Les directeurs

Les concertations

Pour les familles:

Relation avec l'école et les enseignants

Les moyens de communications mis à leur disposition

Pour le réseau local:

Associations

Services municipaux

Articulation des temps scolaires et périscolaires

Les transitions

Les règles de vie

Les concertations

La communication

La transmission des informations

La mutualisation des moyens

Les formations communes

APC/TAP

Liens PEdT / projet d'école

L'organisation périscolaire

La nature des activités

La pause méridienne

Modalités d'information aux familles

Cadre réglementaire

Nombre d'enfants accueillis

Nombre et Motifs de refus de participation aux activités

Modalités d'inscription

Retransmissions des projets aux partenaires

Les intervenants leur qualification, formation

Taux d'encadrement

Participation des enseignants aux TAP

